

L'objectif attendu est une **économie de 30 %** des volumes d'eau consommés

TOUS LES USAGERS (privés, loisirs, collectivités)

Sont interdits :

- ~ Le **remplissage complet des piscines privées** (à l'exception d'une première mise en eau pour les piscines nouvellement construites)
- ~ Le **lavage des véhicules** (hors installations professionnelles)
- ~ Le fonctionnement **des lavoirs** et des **fontaines publiques** qui ne fonctionnent pas en circuit fermé

Sont interdits entre 8h et 20h

- ~ L'**arrosage** des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés
- ~ L'arrosage des **espaces sportifs**
- ~ L'arrosage des **terrains de Golf** à l'exception des "greens" et des départs

Sont interdits entre 10h et 18h

- ~ L'arrosage des **jardins potagers**

USAGES AGRICOLES

L'irrigation agricole est interdite entre 10h et 18h

Sauf :

- Les cultures irriguées par micro-irrigation (goutte à goutte, micro-aspiration ...)
- Les cultures de semences sous contrat et les productions de plants en godet hors-sol
- Les semis et le repiquages en maraîchage sur les 15 premiers jours sur justification
- L'abreuvement des animaux
- Pour les ASA pourvues d'un règlement d'eau, intégrant des niveaux d'économie d'eau, validé par le service police de l'eau

USAGES INDUSTRIELS

- ~ Les **ICPE** devront **limiter leur consommation** conformément au 1er niveau de crise prévu dans l'arrêté d'autorisation.
- ~ Les activités industrielles au sens large devront **limiter leur consommation d'eau**

USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

- ~ Les travaux dont les interventions nécessitent le **rejet d'effluents pas ou partiellement traités** dans le milieu récepteur **sont interdits**. (La nouvelle programmation de travaux ou interventions devra être validée par le service police de l'eau)
- ~ La nouvelle programmation de travaux ou interventions devra être validée par le service police de l'eau